

Règlement

Concours des Crèches de Noël 2023

Article 1

La commune de Berre l'Étang organise un concours de Crèches de Noël qui a pour but de faire vivre cette tradition et qui s'inscrit dans la continuité des concours organisés par la ville.

Article 2

Le concours de crèches est réservé aux habitants de la commune de Berre l'Étang, selon les catégories suivantes :

- **Les crèches des particuliers** : elles sont démontées chaque année et reconstituées de manière différente avec des matériaux traditionnels et des santons d'argile ;
- **Les crèches des écoles et des centres de loisirs** : elles sont réalisées par les enfants ;
- **Crèche des foyers du 3^{ème} âge** ;
- **Crèche des commerçants** ;
- **Crèche des associations.**

Article 3

Les inscriptions sont gratuites. Elles devront être déposées au service Culture & Festivités – Pôle Animation de la Vie Locale - 25 Av. Roger Salengro, 13130 Berre-l'Étang, au plus tard **le mercredi 6 décembre 2023**.

Article 4

Le Jury appréciera particulièrement les crèches qui auront été entièrement réalisées par les participants. Les appréciations du jury tiendront compte de la perspective, de l'effet artistique des santons d'argile, et éventuellement, de la fabrication de ceux-ci par les concurrents.

Article 5

Le jury est constitué de personnes habitant Berre l'Étang ainsi que d'élus de la commune. Toute modification de la constitution du jury fera l'objet d'un arrêté municipal de Monsieur le Maire. Les Membres du Jury ne peuvent pas participer au concours de crèches. Les visites des membres du jury auront lieu du **lundi 11 au mercredi 13 décembre 2023**.

Article 6

Les prix seront remis aux lauréats dans le courant du mois de janvier, à une date qui sera fixée ultérieurement par voie de presse et convocation personnelle. A cette occasion, la présence des participants est importante. Les participants acceptent la diffusion de leur nom dans les communications diverses.

Article 7

Par son inscription au concours, chaque participant s'engage à respecter les dispositions du présent règlement. Le Jury pourra éliminer tout participant qui contreviendrait à l'une de ces dispositions. La décision du Jury est sans appel.